



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
Fo.043@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Le Puy, le 24 mars 2010

COMPTE RENDU DE MANDAT CAP B du 16 MARS 2010

Cette CAP avait à son ordre du jour les **tableaux d'avancement** aux grades de contrôleur du Trésor public de 1^{ère} et de contrôleur principal, et l'établissement de **la liste d'aptitude à la catégorie B**.

Les représentants du personnel ont rappelé que la contre-réforme de la notation-évaluation qui a abouti à la déconcentration du capital-mois et à la liquidation de la péréquation nationale, a considérablement bouleversé les principes de classement retenus auparavant.

La prise en compte des bonifications de notes dans les trois dernières années aboutit à une situation où des collègues qui n'ont pas bénéficié des mêmes augmentations de note, sans avoir pour autant démérité, se trouvent classés derrière d'autres collègues moins anciens qu'eux dans l'échelon, ou qui parfois même, viennent d'y accéder.

Et surtout, les structures d'âge très variables d'un département à l'autre aboutissent, au plan national, à des distorsions importantes dans l'échelon pris en compte pour passer à l'échelon supérieur.

Pour ces raisons, les représentants du personnel ont rappelé la revendication défendue par Force Ouvrière Finances Publiques du **retour à la gestion par la CAP centrale des propositions d'inscription sur le tableau d'avancement, sur la base du respect des conditions d'ancienneté et de l'obtention de la seule note de référence, seule garant d'un traitement égalitaire entre tous les départements**.

1- Les Tableaux d'Avancement

a) Accès à Contrôleur Principal

Pour le département le tableau préparatoire pour l'avancement à CP établi par la DGFIP fait apparaître les éléments suivants :

- Condition minimale : être parvenu au 4^{ème} échelon du grade de contrôleur 1^{ère} classe au 31/12/2009, la note de référence en 2007, 2008 et 2009.
- Condition au 31/12/2010 : date d'appréciation d'âge (58 ans et plus) pour le fléchage de fin de carrière.
- Nombre d'emplois à pourvoir dans l'ensemble du réseau national : **1263**.
- Nombre d'agents remplissant les conditions dans le département : **12**.
- Nombre d'emplois au T.A. pour le département : **5.72**
- Nombre d'agents pouvant être classés : **7**.
- Nomination au 31/08/2010.

Deux agents classés l'année dernière mais non promus en 2009 ont été classés en priorité. Ensuite ont été classés 2 agent du 7^{ème} échelon, et 3 du 6^{ème} échelon qui ont le plus fort cumul de note au titre de 2007, 2008 et 2009, **sans tenir compte de l'ancienneté** dans l'échelon.

La direction propose donc le classement suivant :

- 1- **ROLLAND Hélène**, LE PUY ST LOUIS.
- 2- **PESTRE Christiane**, YSSINGEAUX,
- 3- **BLESLU Agnès**, SIP BRIOUDE,
- 4- **MASSARD Jean-Guy**, ST DIDIER EN VELAY,
- 5- **SAGNARD Philippe**, Equipe Remplacement
- 6- **BEAUDON Christine**, BRIOUDE,
- 7- **CHOUVET- BLANC Françoise**, TG Service des Domaines.

b) Accès à Contrôleur 1ère classe

Pour le département le tableau préparatoire pour l'avancement à C1 établi par la DGFIP fait apparaître les éléments suivants :

- Condition minimale : avoir 2 ans d'ancienneté au 31/12/2009 dans le 7^{ème} échelon du grade de contrôleur 2^{ème} classe, justifier de 5 ans de services dans un corps de la catégorie B, avoir eu la note de référence en 2007, 2008 et 2009.
- Nombre d'emplois à pourvoir pour l'ensemble du réseau national : **428**.
- Nombre d'agents remplissant les conditions dans le département: **6**.
- Nombre d'emplois au T.A. 2008 pour le département : **1,73**.
- Nombre d'agents pouvant être classés : **3**.
- Nomination au 31/08/2010.

La direction a proposé de classer en priorité sur le tableau d'avancement 2010 les collègues classées et non inscrites en 2009, conformément aux directives de la note de service N° 10-006-V32 du 4 février 2010, puis l'agent détenant l'échelon le plus élevé parmi les collègues remplissant les conditions et selon le total de bonifications de note attribuées.

La direction propose donc le classement suivant :

- **LOXOL Pascale**, VOREY- SUR- ARZON
- **PAILLET Danielle**, MONTFAUCON- EN- VELAY
- **GLAIZE Brigitte**. LANGEAC.

Pour ces deux tableaux, les représentants du personnel, conformément aux positions développées en introduction, ont demandé que seule soit pris en compte de l'ancienneté dans l'échelon et non pas les bonifications de note sur les trois dernières années. Devant le refus de la direction, ils ont décidé de ne pas participer au vote, non pour exprimer une quelconque défiance vis-à-vis des collègues classés, **mais pour rappeler que l'avancement est un droit statutaire pour tous les agents et que le tableau d'avancement doit demeurer un tableau d'avancement.**

2- Liste d'aptitude C en B

Pour le département, le tableau préparé par la Direction Générale fait apparaître les éléments suivants:

- Condition requise pour s'y présenter: justifier de 15 ans de service effectifs accomplis en qualité de titulaire, au 31/12/2010.
- Justifier de la note de référence en 2007, 2008, 2009.
- **60** agents du département remplissent les conditions, **51** sont candidats pour **5,34** emplois octroyés au département (**1104** sur l'ensemble du réseau national).

Après débat, la CAP a retenu **7** candidatures, ainsi que le permettait la note de service N°10-005-V32 du 4 février 2010:

- 1- **REYMOND Mireille**, LE PUY- VILLE,
- 2- **FOURNEL Béatrice**, FAY- SUR- LIGNON,
- 3- **HABOUZIT Anne- Marie**, LE PUY ST JEAN,
- 4- **ROUX Suzanne**, LE PUY- VILLE,
- 5- **BOUCHER Franck**, TG Domaines,
- 6- **LIOTARD Danielle**, LE MONASTIER- SUR- GAZEILLE,
- 7- **LIOGIER Monique**, Equipe de Remplacement.

Les représentants du personnel ont souligné qu'un grand nombre de candidatures se valaient et que bon nombre de collègues méritaient tout autant d'être promus, compte- tenu de la qualité de leur dossier.

Ils ont rappelé que, tout autant que pour les tableaux d'avancement, la « réforme » de la notation- évaluation est source d'injustice puisque le nombre d'emplois octroyé ne tient pas compte, pas plus que le capital- mois, de la structure d'âge plus élevée que dans les départements de première affectation.

En conséquence, les promus par liste d'aptitude dans notre département passent plus tardivement que dans des départements plus « jeunes », malgré leur ancienneté, et donc de leur plus grande technicité.

3- Questions Diverses

1- Notation 2010

La direction a informé la CAP sur ce dont elle disposait pour la « campagne » de notation 2010.

Sur 69 agents de catégorie B, 56 sont apporteurs, 56 peuvent bénéficier d'une bonification. Le capital- mois qui peut être distribué s'élève à 50 mois qui seront répartis ainsi :

- 11 bonifications à 3 mois (+0,06)
- 17 bonifications à 1 mois (+0,02).

2- SIP du PUY

La trésorerie sera fermée au public les 1^{er} et 2 avril, le déménagement aura lieu les 6 et 7 avril. L'ouverture du recouvrement du SIP se fera le 8 avril.

Les représentants du personnel : Martine BRUN, Denise CHAPON, Jean Pierre COFFY, Marceline FIORE, Hélène ROLLAND.



BULLETIN D'ADHESION

(à renvoyer à Marceline FIORE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Camille BASTIDE, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

